

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Hope

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2022- CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HOPE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

Qu'au cours de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Hope qui aura lieu le 3 mai 2022 à 20 heures à la salle municipale de Hope, 330, Route 132, Hope, le conseil de la municipalité du Canton de Hope adoptera le règlement 312-2022 intitulé "Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité du Canton de Hope

QUE ce projet de règlement, adopté en vertu des articles 2, 16 et 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q.c.E-15.1.1.1) se veut d'assurer l'adhésion explicite des employés d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Hope
Ce 19e jour d'avril 2022